

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1294

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 42
ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Immigration et asile	0	235 687
Intégration et accès à la nationalité française	0	326 623
TOTAUX	0	562 310
SOLDE	-562 310	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme annoncé par le Gouvernement lors du dépôt du PLF 2025, dans le cadre de mesures visant à atteindre 5 % du PIB, cet amendement minore les autorisations d’engagement et crédits de paiement de la mission « Immigration, asile et intégration ». Ainsi, le présent amendement procède à une annulation de crédits sur le programme 303 « Immigration et asile » à hauteur de 0,2 M€ en AE et 0,2 M€ en CP, le programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » à hauteur de 0,3 M€ en AE et 0,3 M€ en CP. Il en résulte un total d’annulations de 0,6 M€ en AE et CP sur le périmètre de la mission, en

subventions pour charges de service public, liées aux mesures transversales prises en matière de masse salariale (indemnités journalières, ajout de deux jours de carence).